

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoir : 0

Absents : 3

Ayant pris part à la
délibération : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

03/03/2026

Date d'affichage
de la convocation

03/03/2026

L'an deux mille vingt-six le sept mars à 11 heures et 15 minutes, se sont réunis les membres du CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Jean-François SEGAULT, Maire. Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents : Corinne CHRETIEN, Séverine DI REZZE, Pascal GALIZOT, Samar HURPEAU, Rémi PIERRON, Vincent PREVOT, Jean-François SEGAULT, Nicolas VEITH.

Procurateur(s) : /

Etai(ent) absent(s) : Lionel BASTIEN

Etai(ent) excusé (s) : Cathy LEMOYNE, Lionel BESANCON

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Séverine DI REZZE

2026-01 : Fixation d'une caution bancaire pour le parking couvert 1 rue de la côte et le parking couvert dit de l'Ancienne menuiserie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De fixer** le montant de la caution bancaire à **75,00 € (soixante-quinze euros)** pour toute signature d'un bail de location d'une place de parking couvert ou box de stockage appartenant à la commune ;
- **De préciser** que cette caution sera versée par le locataire lors de la signature du bail ;
- **De prévoir** que la caution sera restituée au locataire à la fin du bail, sous réserve de la restitution de l'emplacement en bon état ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2026-02 : Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre de son dispositif d'appui aux territoires 54

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de rénovation thermique du bâtiment de la Mairie ;
- **Sollicite** une subvention de 3 000 € auprès du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du fond de solidarité communes du dispositif d'appui aux territoires 54 ;
- **Autorise** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette demande.

2026-03 : Gestion des CEE par le SDE 54

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la sixième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2030 ;
- **Autorise** le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante.

2026-04 : Destination des coupes 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ;
- **Demande** à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après ;
- Pour les coupes inscrites, **fixe** comme suit la destination des coupes de l'exercice 2026 :
 - Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers
Unité de gestion n°30
 - Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre : toutes essences, diamètre minimum de 35cm à 1m30
 - Autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

2026-05 : Autorisation donnée au Maire de signer l'acte notarié de constitution de servitude au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section E n°1620

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** la constitution d'une servitude au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section E n°1620, appartenant à la commune, afin de permettre l'implantation d'une ligne électrique souterraine ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document afférent à cette opération.

2026-06 : Fusion de l'école maternelle et élémentaire en une école primaire

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la fusion à compter de septembre 2026 ;
- **Charge** M. le Maire de signer tout document relatif à cette délibération.

2026-07 : Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation du domaine public communal avec la société INFRACO1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention d'occupation du domaine public communal à conclure avec la société INFRACO1, relative à l'exploitation et à la maintenance d'une infrastructure de communications électroniques implantée sur le domaine public communal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'appliquer** le tarif pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public communal calculé comme suit : 48, 65 € par kilomètre et par fourreau ;
- Ce montant de la dite redevance pourra être réévalué chaque année par délibération.

2026-08 : SPL-XDEMAT Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration 2024

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité, **d'approuver** le rapport de gestion du Conseil d'administration 2024, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.